

**Nombre de membres**

**en exercice :** 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoqué le 12 mars 2025, s'est réunie sous la présidence d'Alain MIQUEL.

**Présents :** 7

**Sont présents :** Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Stéphanie BARATA, Martine CASTERA, Régine BERNADAC-DESCOMBES, Alain GONDAL.

**Votants :** 8

**Sont excusés :** Jean-Pierre DOUMENS, Marina DA COSTA.

**Sont représentés :** Pascal MAURY par Antoine FERNANDEZ.

**Secrétaire de séance :** CASTERA Martine

**Séance du Jeudi 20 Mars 2025**

**Ordre du Jour :**

- Délibération pour la modification des statuts de la CCHA,
- Demande de subvention pour l'acquisition de miroirs d'agglomération,
- Demande de subvention pour l'acquisition d'un broyeur,
- Questions diverses

**Délibérations du conseil :**

**Délibération pour la modification des statuts de la CCHA DE 004 2025**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents que la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA) demande à chaque commune membre de délibérer sur la modification de leurs statuts.

Il rappelle que les statuts de la CCHA, applicables à ce jour, sont tirés de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2022, et précise qu'en vertu de l'article L.5211-17 du CGCT, des compétences supplémentaires peuvent être transférées aux Communautés de Communes dès leur création ou lors de modifications ultérieures des statuts.

Monsieur le Maire donne lecture et commente la délibération n°2025-C056 adoptée par le conseil communautaire de la CCHA, réuni en séance du 30 janvier 2025 et portant modification des statuts de la CCHA, ainsi que le projet de modifications des statuts de la CCHA, tel qu'annexé à la notification de Monsieur le Président de la CCHA, transmise en date du 07 février 2025.

Étant précisé que ces modifications portent sur les points suivants :

- à l'article 4.3.1.2 Aménagement, gestion, promotion et développement des stations de sport d'hiver et de montagne, y compris des services et équipements qui y sont rattachés, même à titre accessoire, ainsi que l'organisation et la gestion des secours, et adhésion à un syndicat mixte créée à cet effet :

Il est proposé d'ajouter le refuge du Chioula (Drazet) aux stations de sports d'hiver et de montagne dans la perspective d'intégrer cet équipement au futur syndicat mixte des stations de montagne de l'Ariège à créer prochainement.

En contrepartie, il est proposé de retirer cet équipement de la liste mentionnée à l'article 4.3.1.3 Création, aménagement et gestion d'activités de pleine nature /g) - Construction et gestion des refuges de montagne.

- à l'article 4.3.2.1 Lutte contre l'incendie et les secours :

Il est proposé de rendre communautaire, les équipements PFCI prévus dans le schéma intercommunal DFCI de la Haute-Ariège, tel qu'il résulte du rapport d'étude des zones à risques et des équipements de prévention et de lutte pour la défense des forêts contre les incendies sur le territoire de la Haute-Ariège, réalisé par l'ONF en 2021.

En contrepartie, il est proposé de retirer l'alinéa précédent.

- 4.3.10.2 - Études en vue de la définition d'une politique communautaire en matière de mobilités, organisation et gestion des services communautaires de mobilités par conventionnement avec la Région Occitanie, en qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) de second rang :

Il est proposé de rédiger les statuts comme suit, de sorte de permettre à la CCHA de mettre en œuvre les services de mobilités tels qu'ils résultent des propositions présentées en séance du 30 janvier 2025 :

Services et actions de mobilité :

- Organisation de services de transport à la demande (TAD) sur l'ensemble du territoire de la Haute-Ariège.

- Organisation de services de transport d'intérêt local (TIL) sur les communes de Savignac, d'Ax les Thermes et sur les communes du Donezan (Artigues, Carcanières, Le Pla, Le Puch, Mijanès, Quérigut et Rouze). Pour les communes du Donezan ci-avant listées, un transport de colis et de médicaments est annexé à ce TIL.
- Toute action permettant le développement de l'utilisation de l'offre ferroviaire dans le cadre des mobilités.
- Organisation de services de transport scolaire sur le territoire du Donezan (élèves maternelles, primaires de l'école de Quérigut et collégiens du collège de Quillan).
- Aménagement d'aires de co-voiturage.
- Organisation de services de mobilité partagée et solidaire (co-voiturage, autoportage).
- Aux articles 4.3.3.2 - Gestion des activités périscolaires /a) Construction, aménagement entretien et gestion :

Il est proposé d'ajuster la rédaction des statuts pour les rendre conformes à la réalité des services assurés par la CCHA.

- Enfin, il est proposé d'ajuster les itinéraires des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire, figurant en annexe aux statuts de la CCHA, afin de tenir compte de l'évolution des usages et des modifications apportées au PDIPR.

Vu le projet de statuts modifiés présenté en annexe 5 au présent rapport.

Étant précisé que seule la compétence relative à l'organisation de services de transports d'intérêt local (TIL) sur les communes Savignac, d'Ax les Thermes donne lieu à un transfert de charges et de recettes entre lesdites Communes Membres de la CCHA. En conséquence, la CLECT de la CCHA sera appelée à évaluer le montant de ces transferts afin de procéder à une révision des attributions de compensations.

À l'issue du débat, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la CCHA présentée.

**Approuvée à l'unanimité**

#### **Demande de subvention au titre des amendes de police 2025 DE\_005\_2025**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présent qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de nouveaux miroirs d'agglomération pour la sécurité des usagers des routes et chemins de la commune.

Il propose de demander une aide de financement auprès du Département au titre des amendes de police et propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre des amendes de police 2025 (30%) : 862,20 €

Fonds propres (70%)	2 011,80 €
---------------------	------------

**Approuvée à l'unanimité**

#### **TRAVAUX INVESTISSEMENT 2025-Acquisition d'un broyeur pour les services techniques DE\_006\_2025**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que pour donner suite à la demande des agents techniques, il est nécessaire de changer le broyeur pour assurer la sécurité des agents en choisissant un broyeur avec un entraîneur.

Il propose le financement suivant :

Subvention FDAL (30%) 3 199,20 € H. T.

Subvention DETR (30%) 3 199,20 € H. T.

Fonds propres (40%) 4 267,60 € H.T.

**Approuvée à l'unanimité**

#### **Délibération approuvant l'établissement du tarif des cavurnes DE\_007\_2025**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents que pour donner suite à la demande d'habitants de la commune, il a procédé à l'acquisition de cavurnes pour l'inhumation de 4 urnes.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir le tarif des cavurnes. Il précise que les tarifs établis le 8 octobre 2018 par la délibération DE\_2018\_035 pour les concessions et les cases du columbarium restent inchangés.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'appliquer le tarif suivant pour l'acquisition d'un cavurne :

- **1 000,00 € pour une durée de cinquante ans renouvelables.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce prix comprend à la fois le prix du terrain, celui de la cavurne dont le caisson en béton spécialement conçu pour accueillir les urnes.

**Approuvée à l'unanimité**

**Délibération pour échange de case de columbarium avec une cavurne DE 008 2025**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme COURET Corine à demander s'il est possible d'échanger la case du columbarium (acquise en 2022) avec une cavurne.

Monsieur le Maire rappelle que le prix d'une case de columbarium est de 1000,00 € et que le prix des cavurnes est fixé également à 1000,00 €.

**Approuvée à l'unanimité**

**Questions diverses :**

- **Voie à mobilité active (VMA) :**

Un des membres du Conseil Municipal demande où en est la décision de la CCHA concernant le passage de la VMA sur la commune.

M. Le Maire répond qu'il n'y a aucun retour à ce jour de leur part.

Il explique que la route ne se sera jamais fermée, une solution est recherchée pour limiter la vitesse des véhicules à moteur.

- **Organisation des collectes de déchets :**

Un des membres du Conseil Municipal demande si M. le Maire a de nouvelles informations concernant l'organisation des containers à venir pour la collecte des déchets ménagers et verts.

M. le Maire qu'à ce jour, la CCHA a investi dans un camion spécifique à cette collecte mais que pour le moment il n'y a eu aucunes nouvelles sur le système de récupérateurs de déchets prévus.

- **Barry d'en bas :**

Suite à la demande d'une habitante de la commune, M. le Maire informe les membres du conseil municipal présents que dès que possible il faudra mettre en place la signalisation et la banalisation du Chemin du Barry d'en bas en direction du Chemin de Mounet pour éviter que les véhicules s'engagent pour la sécurité des usagers.

- **SIVE du Pays de Beille :**

Monsieur le Maire donne la parole à M. FERNANDEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, représentant de la commune au sein du SIVE pour informer le conseil municipal des dernières avancées.

M. FERNANDEZ explique que les travaux ont commencé, que la demande d'emprunt est en cours, suite à l'approbation du BP 2025 et que la part incombant à la commune est de 63980,00 €.

L'emprunt en cours de réalisation sera sur période de 20 ans, et que le montant global est de 700 000,00 € pour les 10 communes adhérentes au SIVE.

- **Jeux parc d'enfants :**

Mme CASTERA, conseillère municipale informe les membres du conseil municipal qu'elle a fait des demandes de devis pour clôturer le parc d'enfants afin d'assurer leur sécurité.

Elle explique qu'elle a fait des demandes pour des panneaux rigides, un petit portillon d'une hauteur de 1,20 m.

Elle explique qu'entre les jeux et le boulodrome, il y a une marche assez haute qui peut engendrer des risques pour la commune si un enfant tombe et se fait mal. Elle explique également que cela empêchera les chiens de passer et de faire leurs besoins à côté des jeux.

- **Cabane de Piparlans :**

Un des membres du conseil municipal demande s'il est possible de mettre l'eau en permanence à Piparlans.

Monsieur le Maire répond qu'en effet il faudrait voir avec le SMDEA la possibilité de brancher l'eau en continu car il y a les vachers à la période des estives (Mai à octobre) et des personnes du village qui l'utilisent à l'occasion.

Le même membre du conseil informe le conseil que sur un des volets une personne a dessiné un cœur et sur le tuyau de descente d'eau.

- **Remise en état coin toilettes salle polyvalente :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en raison d'un mauvais écoulement des eaux usées des toilettes et logements communaux, les canalisations se bouchaient fréquemment et qu'il était nécessaire de refaire les évacuations.

Il a contacté l'entreprise DE FREITAS pour la réalisation de ces travaux, un collecteur adapté a été mis en place ainsi qu'un bouchon tampon pour éviter les effluves des mauvaises odeurs.

Il informe les membres du conseil municipal que le carrelage a également été refait des toilettes à l'entrée, ainsi que la peinture, et qu'il reste à mettre en place une baguette sous la porte de la salle polyvalente.

- **Élagage du tilleul sur la place de l'église :**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élaguer le tilleul situé sur la place de l'église afin de sécuriser les habitations alentours et le passage des promeneurs. En effet les branches sont pourries et peuvent chuter à tout moment.

Il explique qu'il a demandé des devis à deux élagueurs et qu'au vu du prix, il a préféré louer une nacelle et demander aux agents techniques de le faire. Cela a induit une économie d'environ 1300,00 € à la commune, le prix des élagueurs était de 1680,00 € et le prix de la nacelle de 295,00 €.

Il profite pour informer les membres du conseil municipal que le banc est en cours de réparation par les adjoints techniques et sera bientôt remis en place.

➤ ***Feu de la Saint-Jean :***

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Comité des Fêtes souhaite organiser le feu de la Saint-Jean au-dessus de l'église, il explique qu'il craint qu'avec l'intensité du feu il y ait des accidents avec les maisons alentours.

Le Comité des Fêtes souhaite l'organiser à cet emplacement car plus pratique et moins onéreux car il n'y aura pas de frais de compteur car déjà en place et l'eau est sur place, de plus l'endroit est plus abrité.

Monsieur le maire demande que les pompiers soient sur place.

Il demande l'avis des membres présents.

3 contre : FERNANDEZ A, MAURY P et MIQUEL A.

5 Pour : CASTERA M, BERNADAC R, GONDAL A, BARATA S et LARDAU D.

***FIN DE SÉANCE 20h30***

➤ ***150 ans crue de Verdun :***

Monsieur SERENE, Président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Verdunois demande l'autorisation de prendre la parole pour présenter un évènement pour célébrer le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la crue de Verdun.

Monsieur le Maire lui donne la parole.

Monsieur SERENE explique que l'Association organise une exposition dans l'église, que le dimanche il y aura une messe plus la mise en place d'une stèle ou plaque pour la commémoration.

L'information sera transmise par le biais de France 3.

Monsieur le Maire propose de voir avec l'entreprise TOMAS pour la création de la stèle ou plaque de commémoration.